

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET

JANVIER 2020

**PLAN**

**Montréal, objectif zéro déchet: consultation publique  
sur le projet de Plan directeur de gestion des matières  
résiduelles 2020-2025**

**Avis de l'AQZD**





## CRÉDITS

Rédaction : Marion Nuss et  
Adeline Michaud

## SIEGE SOCIAL

Association québécoise Zéro Déchet  
4437 rue Wellington  
Montréal, H4G 1W6  
info@aqzd.ca  
www.aqzd.ca





# SOMMAIRE

- 01** L'ASSOCIATION  
QUÉBÉCOISE ZÉRO  
DÉCHET (AQZD)
- 02** MISE EN CONTEXTE
- 03** LES 5R PLUTÔT QUE LES  
3RV
- 04** LA RÉDUCTION À LA  
SOURCE ET LE RÉEMPLOI
- 05** LE RECYCLAGE
- 06** LE COMPOST
- 07** AUGMENTATION DE LA  
RÉCUPÉRATION DES CRD
- 08** STIMULATION DE LA  
PARTICIPATION  
CITOYENNE

# 1 - L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)

L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) a été fondée le 24 mars 2017 par un groupe de citoyennes et citoyens engagés individuellement dans une démarche de réduction des déchets et souhaitant agir à plus grande échelle. En portant au niveau collectif leurs actions et en partageant avec leurs pairs leur démarche, les ressources existantes et les solutions accessibles, les membres de l'Association démontrent qu'il est possible d'avoir à la fois un discours et un impact positifs pour créer le changement et le rendre réalisable.

À l'automne 2017 s'est tenue la première édition du Festival Zéro Déchet, projet fondateur de l'Association, créée par des citoyens et pour des citoyens. Depuis octobre 2017, l'Association rayonne aux quatre coins de la province par le biais de projets innovateurs et se positionne comme figure experte du zéro déchet. Elle a consolidé et anime une communauté zéro déchet grandissante qu'ont rejoint de nombreux membres, notamment à la suite des différentes éditions du Festival Zéro Déchet.

L'Association souhaite accompagner et rythmer l'engouement actuel pour le mouvement zéro déchet et souhaite rejoindre le plus de citoyens possible afin de rendre accessibles pour l'ensemble de la société québécoise les pratiques de réduction à la source.

L'Association souhaite abaisser les obstacles perçus par le grand public dans la lutte aux changements climatiques en arborant un discours positif, inclusif et porté sur les solutions. Depuis environ cinq ans, le mouvement zéro déchet a en effet démontré que cette nouvelle approche permettait d'atteindre des objectifs importants tout en attirant un nombre sans cesse grandissant de citoyens.

Dans le cadre du mandat d'initiative de la consultation sur la Gestion des matières résiduelles de Montréal l'AQZD représente un point de vue citoyen. Il n'y a plus aucun doute sur la mobilisation mondiale en faveur de meilleures pratiques environnementales et le Québec n'y fait pas exception, bien au contraire. À cet égard, l'AQZD est un organisme ayant une vision horizontale: elle évalue les données existantes et formule ses positions en fonction des initiatives ayant un impact réel, positif et concret. Pour l'AQZD, chaque petit pas compte, et notre mémoire s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

## 2 - Mise en contexte

Le déploiement du mode de vie zéro déchet, que l'on observe depuis un peu plus de cinq ans aujourd'hui, démontre un engouement citoyen à poser des gestes concrets pour l'environnement en passant par la réduction à la source.

Aujourd'hui devenu un véritable mouvement de société, le zéro déchet rejoint de plus en plus de gens. Nous tenons ici à souligner que l'Association québécoise Zéro Déchet est une preuve de cette mobilisation et de cet intérêt croissants de la population. En trois ans, un groupe de citoyens a porté bénévolement la mise en place d'une association en même temps que trois événements d'envergure au Québec (les trois éditions de son Festival Zéro Déchet) et que bien autres projet (AQZD, n/d). Notre Festival joue un rôle moteur dans le développement de

cette philosophie et dans l'éducation de la population pour la réduction des déchets à la source. La croissance de la participation au Festival en est d'ailleurs une preuve éloquentes: la première édition a vu quelque 7 000 curieux se déplacer, la seconde plus de 11 000 et 12 000 en 2019.

Les citoyens et citoyennes impliqués dans notre association démontrent la force de leurs convictions à militer et agir pour la protection de l'environnement, en plus d'être des ambassadeurs et ambassadrices pour des politiques publiques hautement (plus) ambitieuses sur le plan environnemental.

Parallèlement, on observe depuis près d'un an un mouvement plus large sur la question climatique : l'été caniculaire et les îlots de chaleur de l'île de Montréal ont concrétisé à l'esprit de plusieurs les effets des changements climatiques déjà ressentis au Québec. La démission du ministre français de l'Environnement, Nicolas Hulot, a quant à elle donné le ton à la campagne électorale provinciale 2018, qui a elle-même engendré un mouvement social écologique, ponctué notamment par le Pacte pour la transition et par la création d'une série de manifestations via des rassemblements dits *La Planète s'invite au parlement*. La pression médiatique n'est pas retombée depuis et, aujourd'hui, c'est entre autres la jeunesse qui porte haut et fort la question de l'urgence climatique.

Cette mobilisation sur la question climatique et le développement du mouvement zéro déchet démontrent bien l'inquiétude du grand public vis-à-vis de ces questions et surtout, sa volonté d'agir. Des changements sont attendus de la part des entreprises et la pression est de plus en plus forte sur elles ainsi que sur les instances gouvernementales, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales, afin qu'elles participent à mettre en place des changements durables.

Les citoyens savent qu'ils peuvent changer les choses. Mais ils savent qu'ils ne peuvent être seuls à mettre l'épaule à la roue : le gouvernement doit adopter des changements et mettre en place des solutions qui sauront gagner la confiance du public parce qu'elles sont créatives, positives et viables à long terme.

### 3 - Les 5R plutôt que les 3RV

Depuis plusieurs années, le Québec base sa politique de gestion des matières résiduelles (et ses communications) sur le concept des 3RV. Le concept des 3RV est une hiérarchie basée sur les abréviations des quatre façons de réduire le gaspillage de nos ressources et en favorisant la durée de vie des produits.

Il s'agit donc de privilégier, dans l'ordre, les actions suivantes (Environnement et lutte contre les changements climatiques, s/d):

1. **R**éduction à la source : réduire sa production de déchets en diminuant l'achat de produits non nécessaires ou les produits à usage unique.
2. **R**éemploi : répéter l'utilisation d'un produit pour prolonger sa durée de vie (par soi ou par un tiers).
3. **R**ecyclage : transformer une matière en un nouveau produit qui ressemble à son produit d'origine ou en un nouveau produit.
4. **V**alorisation : transformer une matière résiduelle afin d'obtenir une nouvelle matière, ou encore de l'énergie.

Ce n'est qu'après avoir envisagé, dans l'ordre ci-dessus, toutes ces solutions pour se départir de nos matières résiduelles qu'on pourra songer à l'élimination sécuritaire (par enfouissement ou incinération) des déchets restants.

Dans le contexte des changements climatiques, il est primordial de toujours considérer les actions les plus hautes dans la hiérarchie des 3RV pour réduire l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre associés aux biens et matières résiduelles. Ainsi, plus la solution est haute dans la hiérarchie des R, moins l'impact négatif sur l'environnement est grand (Co-Eco, s/d)

Et en ce sens, la philosophie des 3R rejoint celle du zéro déchet, une sorte d'entonnoir qui débute avant tout par le fait de refuser.

### **De l'ajout d'un R**

Le mouvement zéro déchet repose sur l'ajout d'un R à la traditionnelle hiérarchie bien connue de la gestion des matières résiduelles : *refuser*. Le but est de réduire de manière significative la production de déchets à la source en évitant la surconsommation. L'ajout de ce concept nouveau à la hiérarchie démontre bien la volonté de ce mode de vie de prioriser l'action en amont de la création du déchet, comme étant la meilleure façon de limiter notre impact sur l'environnement.

Le mouvement zéro déchet préfère les 5R aux 3RV traditionnels (Béa Johnson,2014) :

1. **R**efuser ce dont nous n'avons pas besoin;
2. **R**éduire ce dont nous avons besoin;
3. **R**éutiliser ce que nous consommons et que nous ne pouvons ni refuser ni réduire;
4. **R**ecycler ce qui reste;
5. Composter (du terme « rot » en anglais).

Certains ajoutent même à cette hiérarchie d'autres déclinaisons – telles que réparer! – et ce, toujours du haut vers le bas, selon le principe d'un entonnoir. Bref, il est non seulement *possible*, mais nécessaire d'aller plus loin que la simple intégration du recyclage dans notre gestion des déchets.

#### **4- Réduction à la source et le réemploi :**

##### **Les couches à usage unique et les protections périodiques :**

Les couches à usage unique sont un enjeu dans la réduction à la source. Ce produit jetable est situé au 3<sup>ème</sup> rang des déchets se trouvant dans les sites d'enfouissement. En général, un bébé utilise plus de 6 000 couches jetables, ce qui représente environ une tonne de déchets. Au Québec, plus de 600 millions de couches jetables sont envoyées à l'enfouissement chaque année. Au Canada, plus d'un milliard d'arbres sont coupés chaque année pour fabriquer des couches jetables (Ville de Montréal, s/d). Il faut donc donner des fonds à tous les arrondissements pour qu'ils puissent subventionner ces produits avec des montants financiers plus importants. À terme, ces mesures permettraient de réduire les ordures et les coûts d'enfouissement.

Nous suggérons également d'allouer des aides financières pour les protections périodiques. À titre indicatif, 45 milliards de protections périodiques sont jetées par année à Montréal et mettent 400 à 500 années pour se dégrader dans l'environnement (Mme L'Ovary, s/d).

##### **Les plastiques à usage unique**

La Ville de Montréal, tout comme l'Union européenne, veut interdire dans un avenir proche, le plastique à usage unique. Cette mesure permettrait de diminuer à la source, la quantité de déchets. Plusieurs entreprises sont des leaders de la réduction à la source et d'une meilleure conception des emballages sur notre territoire (je vois ce que tu veux dire mais c'est mal tourné). Pensons notamment à un nombre croissant de grandes surfaces en alimentation qui acceptent désormais, les contenants réutilisables.

Toutefois, face à l'urgence climatique et aux impératifs de respect des capacités de soutien des écosystèmes dans lesquels nous habitons, on ne peut se contenter que d'actions volontaires de la part de quelques membres de l'industrie. Il faut appliquer un cadre réglementaire contraignant les récalcitrants à suivre les entreprises qui pratiquent l'économie circulaire.

Nous recommandons donc à la ville de Montréal et au gouvernement du Québec d'inclure dans leur politique, l'interdiction du plastique à usage unique non essentiel pour réduire à la source la quantité de déchets.

1. Cibler les producteurs et leurs produits (à la source)
2. Créer des conditions propices pour l'utilisation des plastiques post-consommation
3. Intégrer la notion d'économie circulaire dans les politiques d'achat du gouvernement
4. Développer une industrie locale du recyclage
5. Développer des normes de fabrication basées sur la REP

À défaut de pouvoir bannir tel ou tel type de produits, le producteur de ce dernier devra s'assurer de sa recyclabilité. Si un produit à usage unique s'avérait incompatible avec la chaîne de mise en valeur des matières visées par la collecte sélective municipale au Québec, il ne pourrait pas être mis en marché.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner qu'il faut être vigilant, et de ne pas déplacer le problème en remplaçant ces produits par de la matière compostable ou recyclable. Il faut éliminer l'usage unique de manière générale, de cette façon nous respectons la hiérarchie des 3RV. De plus, on constate notamment que les emballages à usage unique comme les tasses par exemple sont majoritairement jetés dans des poubelles régulières municipales, qui ne sont ni du recyclage ni du compost alors que la tasse jetable était le 4<sup>ième</sup> déchet le plus retrouvé dans la nature au Canada en 2018. Les produits à usage unique sont les déchets que l'on retrouve majoritairement le plus hors poubelle (Greenpeace, octobre 2019). Une des solutions serait d'élargir le système de consigne à tous les produits à usage unique, dans les restaurants et les cafés à l'exemple du projet La Tasse de La Vague (voir leur mémoire). Dans les structures participantes, on pourrait également ajouter un système de malus pour les consommateurs qui souhaitent acheter du jetable: ils devront payer leur contenant jetable. Il faudrait subventionner les organismes ayant une expertise et leur permettre de déployer d'autres concepts.

### **Les sacs à usage unique :**

Nous tenons à souligner les efforts de la ville de Montréal de se montrer proactive quant au sujet des sacs d'emplètes à usage unique. Malheureusement, cette interdiction a vu un report d'utilisation vers d'autres modèles plus épais de sacs non-assujettis au règlement.

Ce constat nous apprend qu'une seule réglementation est parfois insuffisante pour mener à bien une transition et apporter un changement de comportement. Nous approuvons la volonté actuelle de bannir tous les sacs de plastique à usage unique.

Néanmoins il est important de rappeler qu'il faut utiliser un sac de polypropylène réutilisable entre 35 et 75 fois pour que son impact sur l'environnement soit équivalent ou moins à celui d'un sac de plastique conventionnel (La presse, 13 janvier 2018). Il serait une bonne chose aussi de consigner ces produits.

### **Les publisacs**

Concernant les publisacs, nous préconisons d'appliquer les recommandations de la commission soit l'adhésion volontaire ou « opt-in ».

### **Les bouteilles d'eau**

Uniquement au Québec, près de 700 millions de bouteilles d'eau en plastique sont enfouies dans nos sols chaque année (Sympatico,s/d). Nous saluons la décision de la ville de Montréal d'augmenter le nombre de fontaines à eau et de bannir les bouteilles d'eau en plastique des lieux publics. Cependant, la ville de Montréal pourrait aller plus loin, à l'image de Saint-Hippolyte qui, bannira les bouteilles d'eau de moins d'un litre dans ses commerces (Topolocal, 25 novembre 2019). Selon Greenpeace, les bouteilles d'eau font aussi partie des produits qui se retrouvaient le plus dans la nature au Canada en 2018. (Greenpeace, octobre 2019).

## **La réparation :**

En Suède en 2017, une loi a été votée visant à baisser la taxe sur les services de réparation de 25% à 12% (vélo, vêtements, chaussures). Cette baisse est répercutée par une augmentation des taxes sur les produits contenant des emballages non recyclables. De plus, les citoyens peuvent recevoir un crédit d'impôt sur une partie des montants des réparations effectuées (Anne Thoumieux, 2017). Une baisse de la taxe sur les produits reconditionnés est également, fortement à envisager.

Il faut soutenir la réparation d'objets ainsi que les ateliers de réparation. La ville doit soutenir ce type d'activité et s'assurer de leur pérennité. Dans les écocentres, se retrouvent souvent des produits encore fonctionnels; il faudrait que ces lieux deviennent des centres de réemploi et/ou de réparation.

**Recommandation 1:** aider financièrement tous les arrondissements pour qu'ils subventionnent les couches lavables et les protections périodiques lavables, ou augmenter les subventions actuelles.

**Recommandation 2 au gouvernement :** élargir la REP à tous les emballages.

**Recommandation 3 :** interdire les plastiques à usage unique dans premier temps et limiter à terme l'usage unique.

**Recommandation 4:** subventionner des organismes qui ont une expertise sur la consigne.

**Recommandation 5:** interdire tous les sacs plastiques (peu importe l'épaisseur et consigner les sacs réutilisables).

**Recommandation 6:** appliquer les recommandations de la commission sur les publisacs.

**Recommandation 7 :** augmenter le nombre de fontaines dans la ville et bannir les bouteilles d'eau de moins d'un litre dans les commerces.

**Recommandation 8 pour le gouvernement :** mettre en place une taxe plus faible pour la réparation et les produits reconditionnés.

**Recommandation 9 :** les écocentres doivent devenir des centres de réemploi et/ou de réparation.

## **5- Le Recyclage**

### **Le polystyrène**

Dernièrement, grâce aux avancées technologiques des solutions durables existent ou sont en cours de développement permettant de conditionner et de recycler le polystyrène. Le polystyrène rigide ne représenterait qu'un faible pourcentage du poids total des ballots de plastiques mixtes, ce qui lui confère un impact négligeable sur la valeur de ces ballots.

Selon les données de RECYC-QUÉBEC entre 2012 et 2016, 21,2% des contenants et emballages en polystyrène ont été récupérés. Ce chiffre s'explique car uniquement 18% de la population québécoise a la possibilité de le déposer au recyclage via la collecte sélective. Selon une étude de 2016 de RECYC-QUÉBEC en comparaison aux autres provinces du Québec, c'est 93% en Ontario, 94 % en Colombie-Britannique, 100 % en Nouvelle-Écosse et 70% dans tout le Canada.

Le plastique 6 est un matériel peu recyclé en effet il n'est pas pris en charge pas la collecte municipale et seulement deux écocentres le reprennent à Montréal. Par exemple, dernièrement la ville de Vancouver a annoncé l'interdiction dès 2020, des contenants en styromousse dans les restaurants.

En conclusion, il est tout à fait possible de valoriser le polystyrène post-consommation en l'intégrant dans la collecte sélective, car :

- Au cours dernières années, plusieurs acteurs de l'industrie de la GMR ont su innover afin de transformer la problématique de la récupération du polystyrène post-consommation en occasion d'affaires ;
- Les avancées technologiques et la collaboration entre les centres de tri et les municipalités ont permis de trouver des solutions durables et innovantes ;
- L'ajout du polystyrène dans la collecte sélective n'augmentera pas de façon importante le volume de matière à gérer par les centres de tri ; représenterait pour le citoyen une occasion de contribuer à la diminution de l'enfouissement de cette matière ; s'inscrirait dans la hiérarchie des 3RV que prônent le gouvernement du Québec.

### **Les poubelles participatives**

Une grande partie des poubelles dans les rues de Montréal ne proposent qu'un seul choix. Des matières recyclables ou consignées se retrouvent donc à l'enfouissement. Nous recommandons de supprimer ces poubelles et de mettre en place des poubelles participatives (Journal Métro, 22 décembre 2017) avec un système «binôme» où les Montréalais peuvent systématiquement recycler et poser leurs consignés.

Il serait intéressant de déployer les cendriers zéro mégot : un seul mégot de cigarette pollue 500 litres d'eau. (Novethic, s/d) Ces mesures doivent aussi s'appliquer aux parcs de Montréal.

## Taxation

Il serait judicieux de développer une tarification incitative. L'idée serait de mettre en place une facture d'ordures ménagères à tarif variable en fonction de la quantité de déchets produits. En France, 190 communes réunissant 4,5 millions d'habitants, l'ont mise en place et cette mesure a permis de réduire de 20% à 40 % la production de déchets. (Le Figaro, 30 novembre 2016). Une compensation pourrait aussi être envisageable pour les personnes qui font le compost.

## Sortir le verre du bac

L'AQZD est en faveur de l'élargissement de la consigne et a soumis un mémoire à ce sujet. Devant l'évidence et l'urgence de revoir la gestion du verre comme matière résiduelle, tant pour des raisons écologiques que pour répondre aux demandes et préoccupations des citoyens, nous recommandons d'appliquer les 3RV ou les 5R dans l'ordre, en considérant toutes les étapes et en favorisant celles se trouvant au début de la hiérarchie des solutions.

**1- Réduire à la source / refuser et réduire** Limiter au maximum l'introduction de nouvelles matières premières pour produire du verre, notamment par la mise en place d'un système de consigne du verre.

Subventionner des associations pour qu'elles sensibilisent les citoyens au principe de réduction à la source.

Donner des outils aux citoyens en finançant des projets permettant d'appliquer le principe de réduction. *Exemple : la ville de Montréal a subventionné un projet zéro déchet à hauteur de 50 000 \$ au printemps 2019.*

**2- Réemployer / réutiliser** Dans un premier temps, mettre en place un système de consigne qui permet la réutilisation des contenants. La consigne est la seule solution permettant la réutilisation des contenants de verre. *Exemple : réutilisation des bouteilles de cidre fabriquées au Québec.*

**3- Recycler** Dans un deuxième temps, mettre en place un système de consigne permettant la refonte du verre et sa réutilisation pour en faire du verre. *Exemple : la fonderie Owens-Illinois de Montréal s'approvisionne en verre de consigne, seul système qui lui permet d'obtenir la quantité requise de verre de qualité.*

Enfin, nous recommandons le recours au **V**, ou à la valorisation, uniquement dans les cas où les autres solutions ont déjà été envisagées/utilisées, ou encore lorsque ces solutions sont impossibles. La valorisation aboutit alors à la transformation d'une matière résiduelle afin d'obtenir une nouvelle matière. *Exemple : la technologie Krysteline qui transforme le verre en poudre de verre comme composant à la création d'une autre matière.*

Récemment, nous avons appris que la consigne serait mise en place seulement en 2022. C'est alarmant, sachant que 100% du verre mis dans le bac de récupération à Montréal est

utilisé comme matériel de recouvrement dans les sites d'enfouissement, car il ne trouve pas de débouchés dû à sa contamination. Il faudrait mettre en place des lieux de dépôt pour le verre en attendant la mise en place de la consigne.

Au Québec, dans une dizaine de municipalités dont celle de Saint-Denis-de-Brompton, le recyclage est séparé du verre. Il est déposé dans des bennes spécifiques et suscite l'enthousiasme et la motivation des citoyens. Les résidus vitreux sont par la suite pris en charge par l'entreprise 2M Ressources, qui les envoie à son tour à la fonderie Owen-Illinois de Montréal.

À Saint-Denis-de-Brompton, ville pionnière de ce mouvement depuis 2015 grâce à un regroupement de citoyens engagés, l'opération se fait à coût presque nul. En effet, la municipalité régionale de comté (MRC) rembourse à la municipalité l'essentiel des coûts de transport du verre. Le maire de la ville, Jean-Luc Beauchemin, atteste que « la qualité à la sortie est excellente et ne présente aucune contamination » (La Presse, janvier 2019). Depuis, d'autres municipalités ont emboîté le pas : en novembre 2016, Saint-Bruno-de-Montarville Eastman en 2017; Cowansville en mars 2019; la MRC Val-St-François en avril 2019; et enfin le canton d'Orford et la ville de Saint-Lambert en mai 2019.

### **Changer le système de collecte**

Si les mouvements citoyens poussent à aller plus loin que les traditionnels 3RV, la réalité de la gestion des matières résiduelles, elle, nous pousse à parler d'un autre R : la récupération. Depuis de nombreuses années, le Québec met en place des objectifs de *recyclage* des matières dans ses différents plans de gestion des matières résiduelles, qu'ils soient au niveau municipal ou au niveau des MRC par exemple. Or, les bilans et les analyses nous renseignent plutôt sur les données de *récupération*. Il y a toutefois une différence fondamentale entre *recyclage* et *récupération*. Le bac de recyclage que nous connaissons aujourd'hui devrait plutôt s'appeler bac de récupération. Il permet certes de récupérer de la matière, mais celle-ci peut prendre soit le chemin du recyclage, ou soit celui de l'enfouissement. À l'heure actuelle, déposer un produit dans le bac n'assure pas au citoyen son recyclage.

Nous recommandons de changer le système de collecte : plus de verre dans le bac de récupération, carton séparé du verre et plastique /métal récupéré par des camions à double compartiments. Le Québec a un bon taux de récupération résidentiel car le tri est simplifié : les citoyens peuvent mettre beaucoup de produits dans leur bac.

Malheureusement c'est le bac pêle-mêle qui crée de la contamination et abaisse la qualité de la matière à la sortie du centre de tri. Il faudrait en plus de sortir le verre du bac, trier en amont papier d'un côté et plastique/métal de l'autre. Le but étant d'augmenter nos taux de recyclage. Les investissements dans les centres vont aider mais ne seront pas suffisants. Il faut gérer le problème en amont.

La Nouvelle Écosse est championne en matière de recyclage. La collecte sélective des matières recyclables est pour sa part effectuée dans des camions à double compartiment, ce qui oblige les citoyens à faire un pré-tri : le papier et le carton dans un sac, le reste dans un autre (La presse, mai 2019). **Le textile**

Encore une trop grande quantité de vêtements se retrouvent dans nos poubelles. Nous préconisons d'augmenter le nombre de boîtes de dons dans la ville. Au niveau du provincial, il faudrait élargir la Responsabilité élargie des producteurs au textile et donner le mandat à des organismes de réinsertion sociale comme Renaissance.

**Recommandation 10 :** dans un premier lieu inclure le plastique 6 dans le recyclage et progressivement l'interdire. Dans une période de transition la ville de Montréal doit rendre possible la récupération du polystyrène grâce à la collecte sélective.

**Recommandation 11:** abolir les poubelles uniques mettre en place des poubelles participatives comprenant une partie recyclage, mégot et consigne. L'appliquer aussi aux parcs.

**Recommandation 12:** mettre en place une tarification incitative.

**Recommandation 13:** sortir le verre du bac de récupération et mettre en place des dépôts volontaires pour le verre

**Recommandation 14:** séparer les matières à la source : papier d'un côté et aluminium/plastique de l'autre.

**Recommandation 15 pour le gouvernement :** mettre en place une responsabilité élargie des producteurs sur le textile, gérée par des programmes d'économie sociale.

**Recommandation 16 :** augmenter le nombre de boîtes de dépôt pour le textile.

## **6- Les matières organiques :**

### **Élargir la collecte de compost**

Sachant que 40% de nos ordures sont composées de matières organiques, l'élargissement du compostage est une mesure permettant de réduire les déchets de manière importante (Ville de Montréal, 2019).

Le bannissement de l'enfouissement des matières compostables est depuis longtemps repoussé. Or, aujourd'hui, bon nombres de citoyens ou d'entreprises sont prêts à franchir ce pas. Le bannissement de l'enfouissement des matières organiques est une action simple, tangible, pouvant se mettre en place rapidement et à fort impact : nous recommandons à la ville de Montréal de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés depuis si longtemps déjà et marquer un gain dans la gestion de nos MR.

En 2017, d'après le bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, le taux de récupération des matières organiques à Montréal était de 10 à 23%.

Nous invitons ainsi la ville de Montréal à travailler sur chacun des leviers à sa disposition pour accélérer cette transition malgré les délais de mise en œuvre des nouvelles usines de

traitement des matières organiques : augmenter la participation des foyers, accélérer le déploiement sur l'ensemble du territoire notamment dans les 9 logements et plus, inclure les restaurants et autres entreprises ou gros producteurs de matières résiduelles, etc.

Nous souhaitons préciser que le compost est une solution se situant en bas de la hiérarchie des 3RV d'autres solutions peuvent être priorités.

### **Economie circulaire du compost**

Actuellement, nous pourrions mieux valoriser le compost en lui donnant une 2<sup>ème</sup> vie. Par exemple, une entreprise récupère les résidus alimentaires des restaurants pour nourrir ces insectes qui serviront à leur tour de nourriture. C'est ce que fait la ferme Tricycle un bel exemple d'économie circulaire (Tricycle, s/d). Il faudrait créer différentes filières pour le compostage des cafés et des restaurants, par exemple, le café peut être réutilisé pour d'autres usages.

### **Les sacs de plastique compostables**

Les sacs plastiques compostables donnés avec les bacs marrons se dégradent trop lentement comparativement à nos restants de table. Ils sont pratiques pour les utilisateurs mais finissent parfois à l'enfouissement. Les opérateurs des centres de tri s'empressent de les retirer. Il faudrait donc privilégier les sacs compostables en papier qui sont une meilleure option (Radio Canada, 8 août 2018).

### **Le gaspillage alimentaire**

Bien que le compostage des produits périmés doit être imposé aux commerces, des solutions se situant en haut de la hiérarchie des 3RV existent pour éviter le gaspillage en amont. Dans un essai de maîtrise, un étudiant a préconisé de :

- favoriser la vente de fruits et légumes déclassés dans les épiceries;
- d'améliorer le système des dates de péremption des aliments en changeant des législations;
- d'encourager et de faciliter le don alimentaire par des crédits d'impôt par exemple et de les composter cas échéant (Jonathan Darrieu, 2016).

La France est un des premiers pays à avoir adopté une loi sur le gaspillage alimentaire. Les supermarchés de 400 m<sup>2</sup> doivent donner leurs pertes alimentaires à des associations d'aide alimentaire (Gouvernement de l'Agriculture Français, août 2019).

**Recommandation 17 :** élargir la collecte du compost pour les nouvelles constructions, imposer au promoteur immobilier de bâtiments de 9 logements et plus imposer la mise en place d'un système pour le compost en amont comme des chutes de déchets.

**Recommandation 18 :** mettre en place des dépôts volontaires pour le compost en attendant le déploiement du compost dans les 9 logements et plus existants.

**Recommandation 19:** mieux valoriser le compost notamment dans les restaurants et cafés.

**Recommandation 20** : bannir les sacs de plastique composables.

**Recommandation 21** : pour les commerces et restaurants, les inciter en haussant la taxes sur la récupération des déchets et une compensation sur le compostage.

**Recommandation 22 pour le gouvernement:** pour réduire le gaspillage alimentaire en changeant des législations sur les dates limite de consommation et en mettant place des crédits d'impôt pour les dons alimentaire.

## **7- Augmentation de la récupération des CRD**

Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) proviennent de deux principaux flux de matière : celui des infrastructures (ex. : routières) et celui du bâtiment.

Avant même de récupérer et gérer les résidus de CRD, il convient d'adopter des pratiques visant à réduire à la source les matériaux, à les réemployer et à allonger la durée de vie des bâtiments et des infrastructures, toujours dans la logique des 3RV.

Par exemple, l'écogestion de chantier doit accentuer sa démarche visant la réduction des impacts environnementaux du secteur du bâtiment en favorisant :

- l'aménagement intérieur durable,
- le recours à des écomatériaux et à des matériaux réemployés,
- l'entretien préventif,
- l'écoconception et la reconversion des bâtiments,
- la rénovation responsable.

De même lors de la déconstruction sélective, il est essentiel d'encadrer les pratiques permettant de récupérer un maximum d'éléments réutilisables et recyclables pour d'autres chantiers.

Aujourd'hui, vous planifiez :

### **Accroître la récupération des résidus CRD (70% aujourd'hui) lors de la déconstruction**

A ce titre nous encourageons la mise en œuvre de clauses exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements, ainsi qu'au devis des contrats de construction des chantiers municipaux.

L'obtention du permis devrait être conditionné à l'obligation de définir un ordre de grandeur du volume de résidus CRD de manière à anticiper leur récupération tant au niveau du délai que du volume. De même, la clause devrait être harmonisée entre les différents arrondissements, de manière à faciliter et optimiser la chaîne de récupération.

Maintenant, modifier, ajouter ou étendre des clauses reste une formalité très pragmatique et si nous souhaitons que cela fonctionne, il convient de ne pas minimiser l'accompagnement et la communication auprès de nos citoyens. La mise en place d'une campagne de communication valorisée par un support, visant à faire comprendre le but de la démarche ainsi que les gains engendrés pour le citoyen, l'entreprise, l'état et notre planète semblent indispensable. Il est à prévoir un accompagnement rapproché et personnalisé dans les débuts de cette démarche.

Enfin, l'utilisation de matériaux récupérés doit faire l'objet d'un pourcentage minimal proportionnel à la taille du chantier mais devrait pouvoir être valorisé par les entreprises. Une sorte de gage de qualité et d'engagement comme le véhiculent les certifications. Si l'entreprise peut percevoir un impact positif, elle sera forcément plus enclin à respecter les clauses.

## **De compléter la couverture du territoire des écocentres : L'expansion des écocentres permet la collecte et la récupération d'une plus grande quantité de résidus de CRD**

En raison d'une faible disponibilité de terrains sur le territoire, la Ville privilégie l'ouverture d'un nouvel écocentre à Dickson sur la période 2020-2025. Ceci est un choix géographique certainement stratégique et favorisant les possibilités de collectes.

Mais si l'enjeu principal demeure dans la faible disponibilité de terrains, ne peut-on pas revoir le processus de traitement après la collecte des résidus de CRD, par les écocentres.

- Améliorer le tri lors de la collecte
- Développer une automatisation de certains systèmes
- Être plus efficace sur la redirection des différents types de résidus qui sont transférés vers un autre site pour recyclage
- Avoir un espace de déconditionnement rapide ou sensibiliser les citoyens pour que ce travail soit fait en amont par un particulier. Par exemple : un canapé ne pourrait-il pas être démonté avant d'être déposé afin de gagner de la place ?
- 

Il apparaît également que certaines marques conçoivent des produits avec une obsolescence programmée, il nous semblerait que cela doit être interdit. Il faut recenser les pratiques répréhensibles, les réglementer et mieux les encadrer. Les entreprises, quant à elles, devraient investir dans des espaces de récupération de leurs produits et de reconditionnement pour une réutilisation. Certaines le font déjà ; mais pourquoi ne pas le généraliser, en commençant par toutes les grandes entreprises. Cela responsabiliserait les entreprises et devrait être une nouvelle source de profit plus intéressante que le renouvellement d'achat d'un même produit. D'autant que l'obsolescence programmée pousse souvent le consommateur à rejoindre la concurrence. Les entreprises devraient plutôt investir sur la fidélisation ! De même, mettre l'accent ou motiver les entreprises à développer leurs espaces de reconditionnement/réutilisation pourrait limiter les dépôts dans les écocentres.

### **Accroître la récupération des RDD**

En effet, certains résidents ne possèdent pas de voitures et ne savent que faire de leur RDD ou alors doivent louer des véhicules uniquement pour assurer le dépôt vers les écocentres. Malheureusement, si demain une collecte itinérante est organisée pour les citoyens ne pouvant se déplacer, il est à prévoir que ceux qui ont les moyens de se déplacer ne prennent plus cette peine. Nous ne cherchons pas à dire qu'il s'agit d'une mauvaise solution, nous disons seulement qu'il faut anticiper le volume lors des collectes.

**Recommandation 23 :** Dans le but d'accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction, nous proposons de conditionner l'obtention du permis à l'obligation de définir un ordre de grandeur du volume de résidus CRD, avec une harmonisation entre les arrondissements. De même une campagne de communication pour sensibiliser la population est inévitable.

**Recommandation 24 :** L'expansion des écocentres pour compléter la couverture du territoire est incontournable mais de nombreuses actions doivent avoir lieu en amont en diminuant la quantité de résidus CRD.

## **8- Stimulation de la participation citoyenne**

Il est vrai que la stimulation de la participation citoyenne est incontournable. L'information et la sensibilisation représente le premier axe à développer mais l'accompagnement du citoyen n'est pas à négliger. Nous sommes de plus en plus nombreux à s'impliquer, s'engager, se mobiliser, et même se responsabiliser, mais nous avons tous encore beaucoup de travail à faire sur nous et nos pratiques. L'accompagnement doit permettre d'engager les démarches mais surtout de les pérenniser, de ne pas laisser la facilité et les vieilles habitudes reprendre le dessus. Et le terme « facilité » n'est pas anodin. Pourquoi le citoyen, le salarié, l'entreprise ne se mobilise pas ? Il ne se sent peut être pas concerné, mais très souvent, c'est aussi parce que cela lui semble compliqué, trop lourd en logistique et en temps, parfois même en coût. Il est donc important de fluidifier nos systèmes, d'informer efficacement, de sensibiliser régulièrement et d'accompagner nos citoyens.

### **Sensibiliser et informer par des communications innovantes**

La promotion des dons alimentaires sur toute la chaîne est un très bon moyen pour réduire le gaspillage alimentaire mais aussi pour subvenir aux besoins des citoyens tout en réduisant le volume des matières résiduelles.

Dans un premier temps, les restaurateurs, les écoles, les entreprises et tout organisme fournissant un système de restauration devraient s'engager, contractuellement peut-être, avec un organisme qui collecterait l'ensemble des restes comestibles afin de les réutiliser de manière convenable.

Ensuite, cet engagement pourrait constituer un accompagnement dans la mesure où l'établissement se verrait obligé d'honorer son contrat.

Enfin, pour sensibiliser les citoyens particuliers ou salariés, il serait intéressant d'uniformiser au maximum le mode de collecte. Comme nous le disions précédemment, plus le système est simple, voire inné, plus les citoyens se mobilisent. Il arrive souvent que, d'une région à une autre, les éléments collectés ne soient pas les mêmes, et que l'information associée à la collecte ne soit pas claire. Ceci est décourageant et ne facilite pas la mobilisation des personnes qui ont une tendance réfractaire.

A titre d'exemple, les logos clairs, simples et détaillés sur les bacs de collecte de déchets organiques orientent très bien le consommateur et cela ne nécessite guère d'accompagnement ; mais qu'en est-il du recyclable ?

Le développement de campagnes de communication et l'organisation d'activités et de journées spéciales sont incontournables. Ces campagnes doivent être en continue, adaptées aux différents publics cibles mais aussi aux différentes matières, résidus. Il faut convaincre et mobiliser la population sur les bons gestes mais sans perdre de vue qu'au-delà de bien trier ses déchets, l'important reste de les réduire.

### **Faire preuve d'exemplarité municipale**

L'interdiction de vente et de distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la ville est essentiel. Il faut à tout prix supprimer l'utilisation de contenants à usage unique et mobiliser le consommateur à se déplacer avec sa bouteille réutilisable.

Tous les bâtiments municipaux devraient être équipés d'un système de collecte des matières organiques et recyclables, facilement identifiable pour l'utilisateur. Le citoyen ne devrait pas d'erreur au moment du tri.

La récupération est l'action environnementale la plus universellement répandue au Québec. Tout le monde a un bac de récupération à la maison. Sauf que trop de gens l'utilisent encore de la mauvaise façon, en y mettant des matières ou objets qui ne devraient pas s'y retrouver.

La récupération à la maison devrait être simple et présentée comme telle. Le premier des objectifs à atteindre serait l'uniformisation du contenu du bac de récupération.

L'uniformisation du contenu à la grandeur de la province est le premier pas vers une meilleure compréhension chez le citoyen de ce qui est accepté ou non dans le bac de récupération qu'il possède à la maison.

Des campagnes d'information et de sensibilisation en continu devraient être mises sur pied. L'Association québécoise zéro déchet tient à faire valoir que ses campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ne sont pas des dépenses, mais bien des investissements. Ce travail doit être continu pour permettre de maintenir la qualité du tri des citoyens et tout simplement pour faire face au renouvellement de la population.

Nous tenons à souligner ici que le travail essentiel des organismes en environnement participe en grande partie aux résultats obtenus.

La qualité de ce qui sort d'un centre de tri dépend de la qualité des matières qui y entrent. Le citoyen, sur ce plan, joue un rôle des plus importants. Selon le bilan 2015 de RECYC-QUÉBEC, 56% des répondants admettent déposer certaines matières dans le bac de récupération lorsqu'ils sont incertains, démontrant les besoins criant en sensibilisation.

**Recommandation 25** : simplifier le tri et faire preuve d'exemplarité.

**Recommandation 26** : augmenter les budgets de sensibilisation, d'accompagnement par habitant et de soutien aux organismes communautaires en environnement qui jouent ce rôle.

**Recommandation 27** : uniformiser les communications et les matières recyclées pour encourager et rendre le recyclage plus facile.

**Recommandation 28** : encourager et soutenir la réparation des objets existants en aidant financièrement des organismes locaux ayant l'expertise requise.

**Recommandation 29** : faire des patrouilles vertes dans les parcs.

## Références

Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) - Rapports annuels : <https://www.aqzd.ca/a-propos/>.

Environnement et lutte contre les changements climatiques - 3RV :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0512-3rv.htm>

Environnement et lutte contre les changements climatiques - 3RV :  
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0512-3rv.htm>

Co-Eco.org - Les 3RV, qu'est-ce que c'est? : <http://www.co-eco.org/section.php?p=92>

Béa Johnson, Zéro déchet - L'histoire incroyable d'une famille qui a réussi à limiter ses déchets à moins de 1 kg par an, Les Éditions Transcontinental, Montréal, 2014, 400 p

Ville de Montréal  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VER\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FUUILLET\\_COUCHES-FINAL-WEB.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VER_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FUUILLET_COUCHES-FINAL-WEB.PDF)

Mme Lovary <https://mmelovary.com/>

Le Figaro, Ordures ménagères : la tarification incitative encouragée pour réduire les déchets, novembre 2016 <https://www.lefigaro.fr/consos/2016/11/30/20010-20161130ARTFIG00004-ordures-menageres-la-tarification-incitative-encouragee-pour-reduire-les-dechets.php>

Journal métro, Les poubelles améliorées pour contenants consignés, novembre 2016  
<https://journalmetro.com/actualites/montreal/1288110/poubelles-ameliorees-pour-contenants-consignes>

Novethic, un seul mégot pollue jusqu'à 500 litre d'eau, Mars 2018  
<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isr-rse/le-chiffre-un-seul-megot-pollue-jusqu-a-500-litres-d-eau-145535.html>

Sympatico, 6 grandes questions sur les bouteilles d'eau en plastiques s/d  
<http://www.sympatico.ca/actualites/decouvertes/environnement/6-grandes-questions-sur-les-bouteilles-d-eau-en-plastique-jetables-1.7820454>

RECYC QUEBEC, Guide technique polystyrène <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/guide-technique-polystyrene.pdf>

Le Livre du Lagom, Anne Thoumieux, août 2017.

Radio Canada, récupération du verre Saint-Denis-de-Brompton, février 2019 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1150492/recuperation-verre-saint-denis-de-brompton-bromont-farnham-estrie>

Radio Canada, Les sacs à compostage nuisent plus qu'ils n'aident, août 2018 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1117141/sacs-compostage-nuisance>

Tricycle.eco <https://tricycle.eco/faq/>

Topolocal Saint-Hippolyte interdit les bouteilles d'eau et les sacs en plastique, novembre 2019  
<https://www.topolocal.ca/2019/11/25/saint-hippolyte-interdit-les-bouteilles-deau-et-les-sacs->

[en-plastique/?fbclid=IwAR0o3UBpmNfq0YDq5l1qHm4nAZ0b5ztlDOOs-16kkbwekeMGE50ftVjhmps](https://www.lapresse.ca/en-plastique/?fbclid=IwAR0o3UBpmNfq0YDq5l1qHm4nAZ0b5ztlDOOs-16kkbwekeMGE50ftVjhmps)

La presse, Recycler le verre... pour vrai , 28 janvier 2019 ;

<https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201901/28/01-5212581-recycler-le-verre-pour-vrai.php>

La presse, La Nouvelle-Écosse, championne du recyclage, 12 mai 2019.

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201905/11/01-5225732-la-nouvelle-ecosse-championne-du-recyclage.php>

Greenpeace, Qui fait partie du Top 5 des pollueurs plastiques cette année? , octobre 2019

<https://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/26103/qui-fait-partie-du-top-5-des-pollueurs-plastiques-cette-annee/>

Mémoire de fin de maîtrise Jonathan Darrieu, 2016

<https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/8863>

Agriculture Gouvernement français, 8 août 2018 [https://agriculture.gouv.fr/la-france-](https://agriculture.gouv.fr/la-france-pionniere-de-la-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire)

[pionniere-de-la-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire](https://agriculture.gouv.fr/la-france-pionniere-de-la-lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire)